



Fausses couches en 2024 : arrêt maladie sans carence et une aide psychologique

Fiche pratique publié le 30/01/2024, vu 1112 fois, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

La loi du 1er janvier 2024, a été conçue avec une attention particulière à l'accompagnement psychologique nécessaire et à la sécurisation de la situation professionnelle des femmes un cas de fausse couche.

La législation récemment promulguée, connue sous le nom de loi du 7 juillet 2023, représente une avancée considérable dans la protection des droits des femmes en France, plus particulièrement pour celles confrontées à la douloureuse épreuve de la fausse couche. Cette loi, qui prendra effet le 1er janvier 2024, a été conçue avec une attention particulière à l'accompagnement psychologique nécessaire et à la sécurisation de la situation professionnelle des femmes durant ces périodes difficiles.

Un parcours pluridisciplinaire pour un soutien global

Conscients de l'impact dévastateur des fausses couches sur le moral et la santé mentale, le législateur et les agences régionales de santé (ARS) ont prévu la mise en place d'un parcours pluridisciplinaire. Ce programme d'accompagnement sera élaboré en collaboration étroite avec des professionnels de santé et des psychologues, aussi bien hospitaliers que libéraux. Il vise à fournir un soutien complet aux femmes ainsi qu'à leur partenaire, englobant à la fois le volet médical et psychologique, pour les aider à surmonter le traumatisme vécu.

Renforcement de la protection de l'emploi

Au-delà de l'aspect psychologique, la loi du 7 juillet 2023 établit également des mesures protectrices sur le plan professionnel. En effet, elle introduit une nouvelle clause au sein du Code du travail français, qui interdit le licenciement d'une salariée pendant les dix semaines suivant une fausse couche médicalement attestée survenue entre la quatorzième et la vingt-et-unième semaine d'aménorrhée. Cette disposition assure ainsi une sécurité de l'emploi et un temps nécessaire pour le deuil et la récupération, à l'abri des pressions économiques et professionnelles.

Indemnisation immédiate en cas d'arrêt maladie

Un autre point notable de cette réforme est la suppression du délai de carence pour l'indemnisation des arrêts maladie consécutifs à une fausse couche. Cette mesure garantit que les femmes bénéficient d'une indemnisation dès le premier jour de leur arrêt, contrairement aux arrêts maladie classiques qui requièrent un délai de carence. Cette distinction souligne la reconnaissance par le gouvernement de la fausse couche comme un événement nécessitant une prise en charge spécifique et immédiate.

Confidentialité et choix personnels

La loi offre également la possibilité aux femmes de choisir la nature de leur arrêt de travail. Si elles souhaitent maintenir la confidentialité de leur situation, elles peuvent opter pour un arrêt maladie classique avec le délai de carence habituel. Cette flexibilité est un pas important vers le respect de la vie privée et du choix personnel, tout en assurant un accompagnement adéquat.

Évolution du rôle des sages-femmes

La proposition de loi élargit également les prérogatives des sages-femmes. Ces professionnelles de la santé pourront dorénavant orienter directement leurs patientes et leurs partenaires vers des psychologues agréés, dans le cadre du dispositif "MonParcoursPsy". Cette orientation facilite l'accès à un soutien psychologique spécialisé, pris en charge par l'assurance maladie et les complémentaires santé, reconnaissant ainsi officiellement la fausse couche comme une expérience potentiellement traumatisante nécessitant une attention psychologique spécifique.

Considérations sociétales et reconnaissance du traumatisme

L'impact sociétal de la fausse couche est profond, touchant chaque année près de 200 000 femmes en France. La loi du 7 juillet 2023 se fait l'écho de cette réalité souvent sous-estimée et apporte une reconnaissance nécessaire du traumatisme qui peut en découler. En effet, jusqu'à un tiers des femmes touchées par ce malheureux événement développent des symptômes de stress post-traumatique, et beaucoup subissent des effets psychologiques à long terme, tels que l'anxiété et la dépression.

Garantie de confidentialité et respect du choix individuel

Face à la délicatesse de ces situations, la législation offre aux femmes la discrétion nécessaire quant à la divulgation de leur condition. En leur accordant le choix d'un arrêt de travail classique, les femmes peuvent décider de préserver la confidentialité de leur situation vis-à-vis de l'employeur, évitant ainsi toute discrimination potentielle ou préjudice à leur carrière.

Enjeux financiers et investissement dans le bien-être

La nouvelle loi représente un engagement financier de la part de l'État, soulignant la priorité donnée au bien-être des femmes. Le financement de ces mesures, bien que significatif, est considéré comme un investissement indispensable dans la santé mentale et le soutien social. Le gouvernement et la Sécurité sociale reconnaissent que les bénéfices à long terme de cette prise en charge globale des femmes dépassent largement les coûts immédiats.

Appel à une prise de conscience collective

En résumé, cette loi constitue une avancée majeure dans le soutien apporté aux femmes en milieu professionnel, en les protégeant et en leur fournissant les ressources nécessaires pour faire face à la perte d'une grossesse. C'est un appel à une prise de conscience collective et à un changement de perspective, invitant les employeurs à adopter des politiques de travail plus inclusives et compréhensives. Il est essentiel que la société, dans son ensemble, reconnaisse et

réponde aux besoins des femmes endeuillées par une fausse couche, en offrant non seulement un soutien légal et financier mais aussi une véritable empathie et un accompagnement humain.

Conclusion

La loi du 7 juillet 2023 est un pas déterminant vers la protection des droits des femmes en France, marquant un progrès dans la reconnaissance des difficultés physiques et psychologiques qu'elles peuvent rencontrer. Elle incarne la volonté de créer un environnement de travail bienveillant et protecteur, où les femmes sont assurées de recevoir le soutien et la compréhension nécessaires en période de vulnérabilité. C'est un exemple de la manière dont le droit peut évoluer pour refléter les valeurs d'une société attentive aux besoins de tous ses membres, et un modèle pour de futures initiatives législatives visant à renforcer l'égalité et la justice sur le lieu de travail.

Le Bouard Avocats

<https://www.avocats-lebouard.fr/>

<https://www.lebouardavocats.com/>

<https://www.lebouard-avocats.fr/>